

AGENDA 21 TERRITORIAL

Les 9 actions prioritaires.

1. Créer des plates-formes d'approvisionnement pour la restauration collective en produits locaux de saison et pouvant être issus de l'agriculture biologique.

- Aider à l'investissement dans cadre des CUMA (sur le modèle des AMAP).
- Donner un bonus lors de la bourse d'installation.
- Intégrer un apport en pourcentage dans les plans des filières agricoles.
- Aider à l'acquisition ou à la construction d'un bâtiment
- Financer le surcoût possible des repas dans les collèges.

Ouvrir dès 2010 la première plate-forme d'approvisionnement en produits locaux.

2. Promouvoir l'utilisation des divers modes de transport collectif.

- Créer un site internet de co-voiturage avec accès sur des bornes interactives (sites Transpérigord, gares, etc...)
- Créer des événements d'information et de promotion des différents modes de transport collectif et en particulier des lignes Transpérigord (Campagne de communication, foire expo, collèges, stands entreprises, administrations).

Créer dès septembre 2009 un site internet de covoiturage et promouvoir le réseau Transpérigord.

3. Accompagner et coordonner les actions de l'économie sociale et solidaire.

- Créer un réseau d'épiceries solidaires (trois en 2009 : Boulazac, Coulounieix-Chamiers, Périgueux).
- Informer et accueillir les porteurs de projets (appel à projets, points info, structure permanente d'accueil et d'accompagnement).

Ouvrir dès Juin 2009 la première épicerie solidaire.

4. Accompagner la création d'outils de sensibilisation et de pratique au développement durable dans les écoles et les établissements scolaires.

- Créer des Agendas 21 scolaires dans les collèges.
- Avoir un objectif de 8 nouveaux collèges impliqués dans la démarche à chaque rentrée.
- Permettre leur accompagnement par des associations d'éducation populaire et d'éducation à l'environnement.

***Favoriser dès
Septembre 2009 la
création de 8
nouveaux Agendas 21
dans les collèges.***

5. Promouvoir les évènements et les manifestations éco-responsables.

- Editer un guide pratique de l'organisation éco-responsable en Dordogne (avec contacts, adresses, ressources et prestataires de services sur le département).
- Soutenir le surcoût éventuel de la logistique et de l'organisation éco-responsable (subvention).
- Créer un référentiel de contrôle et d'évaluation.

***Soutenir
financièrement dès
l'été 2009
l'organisation de
manifestations
culturelles et
sportives éco-
responsables.***

6. Mettre en place un plan local santé-environnement.

- Etablir un diagnostic des risques en matière de qualité de l'air (intérieur et extérieur), de logements indignes, de sols contaminés, de nuisances sonores et de déchets.
- Créer une campagne de communication sur les risques individuels (agriculteurs, artisans, ouvriers) de pollution (plaquette, affiche, encart presse).

***Finaliser dès
décembre 2009 le
diagnostic des
risques sanitaires et
environnementaux
dans le cadre du Plan
Départemental Santé
Environnement.***

7. Protéger les zones humides et les espaces naturels.

- Réaliser un inventaire des zones humides départementales (publication internet).
- Aider au maintien et à l'acquisition de zones humides par une incitation dans les aides financières.

***Publier dès décembre
2009 un inventaire
des zones humides
pour aider au
maintien et à
l'acquisition de ces
zones par les
collectivités.***

8. Implanter des équipements collectifs de production d'énergie renouvelable.

- Soutenir l'investissement pour des équipements collectifs de production d'énergie renouvelable (diversification des productions).
 - Accompagner les collectivités et les entreprises dans des projets de production
- Aménager des sites départementaux (collèges, gymnases,...) en site de production (photovoltaïque, ...).

Elargir dès novembre 2009 à l'ensemble des énergies renouvelables notre soutien technique et financier aux collectivités et aux entreprises.

9. Créer un observatoire départemental de l'eau.

- Créer un outil informatique pour regrouper les données relatives à l'eau (qualité, quantité, analyse,...).
- Mettre à disposition des élus et des professionnels (spanc, syndicats,...) les résultats de l'observatoire (information, données, carto,...) par la création d'un site internet.

Créer dès juin 2009, une base de données dans le cadre de la mise en place de l'Observatoire départemental de l'eau.